



Minversheim

MIN ' ACTUS



N°5 – Novembre 2020

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 NOVEMBRE 2020**

➤ **Conventions pour la mise en souterrain des réseaux Orange dans différentes rues**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention qui a pour objet de fixer les modalités juridiques, financières et matérielles pour la réalisation de la mise en souterrain des réseaux aériens existants, propriété d'Orange, situés :

- Grand'Rue et rue Traversière pour un montant de 5 078,31 € nets
- Rue du Stade pour un montant de 1 511,95 € nets

➤ **Restaurant scolaire : convention de financement avec la commune d'Ettendorf**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au règlement du restaurant scolaire par lequel la commune de Minversheim s'engage à reverser à Ettendorf la part correspondant aux frais de garde.

➤ **Biens communaux : attribution d'un bien vacant**

Le Conseil Municipal s'appuyant sur le règlement en vigueur a décidé d'attribuer le bien communal situé section 23 parcelle n° 239/11 de 100 ares à M. Bernard WIESER, domicilié 83 rue Principale à Minversheim à compter du 11/11/2020 pour la durée restante du bail à savoir jusqu'au 10/11/2023.

➤ **Campagne de déneigement et de salage des voiries communales 2020-2021**

La commune a décidé de confier les travaux de déneigement et de salage à l'entreprise Hartmann de Berstheim pour un montant horaire de 70 € HT (fourniture du sel à 0,30 € HT le kg).

Pour rappel, les riverains sont invités à dégager le trottoir au droit de leurs propriétés. Leur responsabilité peut être engagée.

➤ **Entretien des végétaux et massifs saison 2021**

- Les travaux d'élagage, d'entretien de la végétation, des talus et accotements du village seront confiés à l'entreprise « Jardins GOTTRI », sise 16 rue des Haies à Berstheim, pour un montant de 4 065 € HT pour la saison 2021.
- Quant aux travaux de fauchage et de débroussaillage des entrées du village et des abords de la salle polyvalente, ils seront réalisés par l'entreprise « Entraide Emploi » pour un montant de 3 432 € nets.

➤ Modifications budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les modifications budgétaires suivantes :

- Au budget communal pour honorer le paiement du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal:
 - Article 739223 : + 150 €
 - Article 6225 : - 150 €
- Au budget du restaurant scolaire pour pouvoir rembourser les frais de garde à la commune d'Ettendorf :
 - Article 70878 : + 2 000 €
 - Article 62878 : + 2 000 €

➤ Autorisation au Maire à signer la Convention partenariale dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Ouest pour les projets scolaires et périscolaires d'Alteckendorf et Schwindratzheim (Fonds d'attractivité)

Le Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Les projets de création de structures scolaires et périscolaires à Alteckendorf et Schwindratzheim répondent à plusieurs des grands enjeux du Département du Bas-Rhin et du Territoire d'Action Ouest où se situe la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Commune de Minversheim et la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour les projets scolaires et périscolaires d'Alteckendorf.

DIVERS

Démarrage des travaux EP : chantier mobile attention !



L'entreprise SOBECA, en charge de la rénovation de l'Eclairage Public du village démarre les travaux le 21 novembre 2020 pour environ 3 semaines.

Soyez prudents aux abords du chantier mobile !

Communiqué de l'amicale des Sapeurs- Pompiers

« Les Sapeurs-Pompiers veillent à protéger les habitants de Minversheim et proposent une alternative à la traditionnelle distribution des calendriers 2021. Ils déposeront les calendriers dans vos boîtes aux lettres et restent bien entendu à votre écoute et à votre service tout au long de l'année.

Vous pouvez soutenir les Sapeurs-Pompiers en déposant un don à l'une des personnes suivantes:

- Matter Christophe -président de l'amicale - 69 route de Hochfelden
- Buchler Dominique - chef de corps - 8 rue St Hilaire
- Minni François - SP - 80 rue principale
- Garnier Marine - SP - 17 rue de l'arc- en- ciel
- Garnier Danielle - secrétaire - 51 grand'rue
- Vacelet Brigitte - trésorière - 111 rue des vergers

Les Sapeurs-Pompiers et les membres de l'amicale vous remercient d'avance pour votre soutien. »



Collecte 2020 de la Banque Alimentaire

Vu la situation sanitaire actuelle, il n'y aura pas de collecte en mairie cette année.

La collecte en magasins est maintenue du 27 au 29 novembre 2020 sous forme d'auto-collecte (sans présence de bénévoles) mais aussi de façon dématérialisée (don en euros en caisse qui serviront à l'achat de denrées alimentaires au profit de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin).

Pour bénéficier d'une réduction d'impôts vous pouvez également faire vos dons en numéraires de la manière suivante :

- Don en ligne avec paiement par CB et envoi du reçu fiscal par mail :
<https://www.helloasso.com/associations/banque-alimentaire-du-bas-rhin/collectes/collecte-nationale-2020-1>

- Don par chèque, à l'ordre de Banque alimentaire du Bas- Rhin, 9 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH -GRAFFENSTADEN, envoi du reçu fiscal par courrier.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN !



L'Association de chasse du Koppenberg et environs vous informe des prochaines chasses-battues sur le ban de notre commune :

*Dimanche 22 novembre 2020- Dimanche 6 décembre 2020
Dimanche 20 décembre 2020 - Samedi 16 janvier 2021*



Un grand merci également à Mme Germaine MATTER et M. Joseph LECHNER pour leur don de sapins et à Christophe MATTER pour la réparation des décorations de Noël.



RAPPELS

Les décors de Noël arrivent dans nos rues et nos maisons, il serait agréable de pouvoir les admirer sans devoir surveiller nos pieds pour éviter les déjections.

« Une route propre ne dépend pas seulement de l'efficacité du nettoyage mais de l'éducation des personnes qui passent par là ! »

Afin de maintenir la tranquillité des riverains domiciliés à proximité des bennes à verre, merci de respecter les horaires définis pour la dépose de vos verres à recycler dans les conteneurs, à savoir entre 8h et 20h.

STOP AUX CARCASSES DANS LA NATURE !

Diverses carcasses nous ont été signalées sur le ban de notre commune, pour rappel :

Les articles L.541-1 et suivants du Code de l'environnement sont formels :

« Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination à ses frais, conformément aux dispositions du présent chapitre, dans des conditions propres à éviter lesdits effets ».

NOUS CONTACTER

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences : lundi de 14 h à 16h ,
mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire :

Bernard Lienhard 06.70.38.19.63

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoints :

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

Pascal Maillet 06.99.53.84.66

p.m.a@free.fr

Brigitte Vacelet 06.06.84.11.99

brigitte.vacelet355@orange.fr